

FO

N°1

Elections professionnelles 2011

Toujours critiqué,
Souvent imité
Jamais égalé !

Accord 35h et VSD

Dans l'entreprise, le travail est organisé sur la base d'un accord 35h et complété par le VSD quand cela est nécessaire.

Concernant les 35h, il nous paraît nécessaire de rappeler, notamment pour les personnes ayant été embauchées après 2000, de quelle manière nous en sommes arrivés à ce que nous connaissons aujourd'hui.

En 2000, la durée de travail légale doit passer de 39h (38,5h chez nous) à 35h hebdomadaire. Cela doit se faire dans les entreprises comme FPT par le biais d'un accord d'entreprise.

La Direction nous propose alors un accord cassant tous nos acquis avec, la disparition du mois double pour ceux qui ne l'avaient jamais eu, des congés de traditions (-3 jours), des congés d'âge (- 2 à 4 jours), des congés d'ancienneté hors convention (-2 à 3 jours).

Elle prévoyait la mise en place de l'annualisation 35h payé 35h avec une flexibilité à outrance (retirer les temps de pauses et de casse-croûtes du temps de travail effectif).

Le syndicat déjà majoritaire à l'époque propose alors sa « mouture » qui était encore pire que la proposition de la Direction à savoir, annualisation, perte de 3 jours de tradition, 11 jours de RTT dont 3 déduits pour la formation et « le pompon » un gel des salaires.

VOTEZ FORCE OUVRIERE

Les négociations n'avançant pas, FO a quitté Trappes pour organiser la grève à Bourbon. Ce qui changera toute la tournure de la négociation et ce malgré les tentatives d'un syndicat de casser le mouvement.

C'est grâce notamment à FO et au soutien des salariés que nous avons pu faire reculer la Direction et obtenir l'accord que nous connaissons tous maintenant, accompagné d'une augmentation 320 francs et de la mise de l'accord CASA.

À ce moment là, ce même syndicat majoritaire avait quitté la table des négociations.

Même si cet accord n'est certainement pas parfait, il a constitué malgré tout une avancée significative dans l'entreprise.

Concernant le VSD, en 2002, pour faire face à l'augmentation de la production et éviter une organisation du travail obligatoire sur plus de 5 jours par semaine, FO a proposé la possibilité de travailler en VSD sur la base du volontariat.

La Direction a engagé des négociations pour la mise en place d'un accord sur les équipes de suppléances. Nous avons signé cet accord car il correspondait pratiquement en tous points à ce que nous avons proposé. Plus tard des aménagements ont été apportés pour la mise en place du VSD de jour et du SD.

A l'heure où certains ne pensent qu'à détricoter les 35 h, chez FPT, cette organisation de travail a prouvé son efficacité tant en période de pleine activité qu'en période de crise.

Etant donné l'implication et la détermination dont FO a fait preuve pour la mise en place de ces accords, nous n'accepterons jamais leur remise en cause.

Si ce sujet vous interpelle, et pour revivre les évènements qui ont marqué la vie des salariés FPT, n'hésitez pas à consulter notre site.